

Discours du Sénateur Ambroise Dupont

13^e Concours National des entrées de villes et des reconquêtes des franges urbaines

Colloque – Remise des Prix

Sénat – 28 octobre 2013

Monsieur le Président, Cher Monsieur Pattyn, Cher Monsieur de la Bretesche, Cher Monsieur Mignauw, Cher Monsieur Bourély, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais d'abord vous dire tous mes regrets de ne pas pouvoir être parmi vous en ce moment, étant retenu dans le Calvados pour le 60^{ème} anniversaire de l'Union Amicale des Maires du Calvados, que j'ai l'honneur de présider.

C'est une journée particulière pour votre association et une première dans ce nouveau format, Colloque et remise de Prix. En 2010 nous célébrions, ici même au Palais du Luxembourg, le 10^{ème} anniversaire du concours organisé par la Ligue Urbaine et Rurale [le numéro de notre revue annuelle avec le dossier consacré à ce 10^{ème} anniversaire vous a été remis à l'entrée]. Trois ans plus tard, sous l'impulsion du Président Pattyn, cette belle association est devenue Patrimoine-Environnement, fruit de sa fusion avec une autre grande association reconnue d'utilité publique: La Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux (FNASSEM). Bienvenue donc à Patrimoine-Environnement et tous nos vœux de succès à son Président, M. Rossillon.

C'est toujours avec une grande satisfaction que je vous retrouve tous ici, dans la Maison des Collectivités Territoriales pour discuter et débattre de ces sujets fondamentaux que sont l'urbanisation, le paysage et plus largement le cadre de vie.

Je tiens à ce propos à remercier le Président du Sénat qui a, naturellement, et j'ajouterais même « comme le veut la tradition » désormais, répondu à mon appel pour accueillir ce colloque dans les murs du Sénat ainsi que l'organisation du cocktail qui suivra la remise des prix.

Les questions d'urbanisme et d'urbanisation sont au cœur de l'actualité. Le projet de loi pour l'accès au logement et pour un urbanisme rénové (ALUR) qui a suscité beaucoup de réactions parmi les élus vient d'être discuté au Sénat. La question de l'attribution autoritaire de la compétence PLU aux intercommunalités notamment, et souhaitée par le gouvernement, a été assouplie par notre Haute Assemblée. Il faut s'en réjouir. Concernant le volet urbanisme commercial du projet de loi, je partage la position de la Commission de l'économie du Sénat qui jugeait la réforme peu ambitieuse et peu lisible. Elle a demandé à ce que la réforme soit abordée de manière plus concertée, en tenant compte des travaux réalisés par le Sénat au cours des années passées.

Certaines dérogations en matière d'urbanisme commercial, au motif de la libre concurrence continuent depuis plusieurs années à défigurer nos entrées de villes. Je pense entre autre à la problématique des magasins « Drive », que beaucoup de maires connaissent bien. Ces

installations qui n'étaient pas soumises pour leur implantation à une autorisation de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) ont poussé comme des champignons sous l'impulsion de la grande distribution. Défenseur de la libre concurrence je considère néanmoins que la multiplication anarchique de ces grandes surfaces de stockage a pu avoir un impact réel sur l'aménagement du territoire en entrées de villes et plus largement sur le tissu économique. Je le dis depuis longtemps, l'aménagement et la restructuration des entrées de villes doit passer pour réussir par une démarche intercommunale et implique une politique de partenariat avec les acteurs économiques, les administrations et aussi les usagers. Cet effort est d'autant plus nécessaire que la qualité de l'environnement et du cadre de vie correspond à une forte demande sociale, particulièrement en ces temps difficiles.

Un véritable effort en faveur des entrées de villes consiste à rompre le déséquilibre entre le traitement réservé aux centres urbains, notamment les plus anciens, et celui de la périphérie longtemps oubliée des politiques publiques alors que la surface de ces zones a connu une forte croissance. Il s'agit également de lutter contre l'appauvrissement de la diversité des paysages. En effet, la « standardisation par le bas » de la qualité architecturale et paysagère en entrées de villes a contribué à appauvrir le paysage urbain, en donnant le sentiment que ces espaces périphériques sont bâtis partout à l'identique. Ils devraient au contraire s'appuyer sur l'extrême diversité des caractères particuliers des villes sur lesquelles ils s'ouvrent. C'est pourquoi la réflexion doit avant tout être locale (élus locaux, services déconcentrés de l'Etat, habitants, associations), tout en s'inscrivant dans un cadre légal et réglementaire bien défini par l'Etat.

La coopération intercommunale qui se développe sous différentes formes devrait, notamment, permettre de faciliter le traitement des cas complexes, de mettre en commun les moyens et les ressources nécessaires à de telles opérations. L'établissement de documents d'urbanisme de qualité revêt une importance primordiale. La logique actuelle de la décentralisation invite à ne pas faire l'économie de ces réflexions. L'Etat doit accompagner et encourager cette prise de conscience. Cela passe par exemple par le renforcement des moyens mis à la disposition des communes pour réaliser des documents d'urbanisme de qualité.

Il faut remarquer, et nos lauréats en sont l'illustration, que les choses évoluent dans le bon sens. Etant indissociable de la ville, les entrées de villes ne doivent plus se réduire à leur fonction de transit mais s'intégrer à la ville (amélioration des transports urbains, installation d'activités autres que celles du commerce et de la grande distribution, renforcement des équipements publics, meilleure intégration des ouvrages d'art, élimination des friches, effacement des réseaux). Les axes piétons et cyclistes s'y développent car il convient de replacer l'homme au cœur du dispositif et non plus la seule automobile. La création de boulevards bordés de contre-allées et de terre-pleins redonne une véritable dimension paysagère et environnementale.

A ce sujet, je voudrais dire un mot à propos des paysagistes, dont vous avez parlé lors de cet après midi d'échange, et qui souffrent selon moi d'un manque de reconnaissance et qui ne sont pas assez sollicités. Ce phénomène est tout d'abord lié à l'image très réductrice du paysage, qu'on associe généralement à une image, à un décor, à une organisation de la

verdure qui vient en addition de tout le reste. Cette vision se répercute nécessairement sur la profession dont l'intervention est sollicitée dans une logique parcellaire et rarement en amont des projets. La comparaison avec d'autres pays, anglo-saxons notamment, peut accentuer le malaise de ceux qui aimeraient pouvoir utiliser, sur la base du seul diplôme de paysagiste, le titre d' « architecte-paysagiste » qui serait la traduction du terme usuel « landscape architect ».

J'ai souvent dit dans mes rapports sur les programmes « écologie, développement et aménagement durables » pour le compte de la commission de la culture du Sénat, qu'il serait tout à fait utile de les associer davantage et en amont au processus d'élaboration des documents d'urbanisme. Renforcer le nombre de paysagistes-conseils de l'État et systématiser le recours à leurs compétences serait à mes yeux un signe fort visant à redonner toute sa place au paysage, puisque la transversalité dont il est porteur serait mieux prise en compte dans l'urbanisme réglementaire décentralisé. Désormais, pour passer de la parole aux actes, rien ne peut se faire sans le soutien de la puissance publique et le déploiement d'une action territoriale spécifique.

Voilà les quelques éléments que je souhaitais brièvement aborder avant de laisser à M. Mignauw, que je félicite pour son remarquable travail et pour l'organisation parfaite de cette journée, le soin de vous en dire plus sur les lauréats et les sponsors.

Notre 13^e concours va voir récompenser les villes de Chambéry et de Sainte Maure de Touraine que nous sommes heureux d'honorer ici, en présence de leurs maire et député-maire et les féliciter pour la qualité de leurs aménagements. Ces prix sont l'illustration qu'aujourd'hui, l'Etat, les collectivités locales, les personnels territoriaux, mais également les agences d'urbanisme et les CAUE, ont pris toute la mesure des enjeux du végétal et du paysage en ville.

Je tenais à vous remercier, Cher Président Pattyn, vous, votre fidèle équipe ainsi que le jury pour votre engagement et pour la grande qualité du travail que vous avez accompli depuis toutes ces années en faveur du paysage, du cadre de vie et de l'urbanisme contemporain. Sans vous et notre fidèle ami Charles Bourély, la LUR ne serait pas devenue la belle et active association qu'elle est aujourd'hui.

Merci aux partenaires et aux ministères qui nous accompagnent dans cette démarche.

Merci à toutes et à tous très chaleureusement pour votre présence ici ce soir.

Et longue vie à Patrimoine-Environnement !

Je vous laisse la parole